N°DEL104-2020

04 2020

Envoyé en préfecture le 13/10/2020 Reçu en préfecture le 13/10/2020 Affiché le 13/10/2020

ID: 040-244000675-20200930-DEL104_2020-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **24 SEPTEMBRE 2020**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – Mme DUCOM Hélène – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – Mme SABOURAULT Bérangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – Mme Marie-Claude BARADAT-RISTOR – Mme DARTIGUENAVE Chantal – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme PECHAUDRAL-DOURTHE Sarah Mme HENAULT Marylène M. ARRAS Alexis Mme PEYSALLE Florence M. MORA Vincent Mme GAY Martine

Donne pouvoir à :

Mme ERIDIA Martine
M. DUBOIS Julien
M. BENALIA-BROUCH Amine
Mme LABARCHEDE Martine
M. PETRAU Jean
M. HUMEAU André

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – Mme HENAULT Marylène – M. ARRAS Alexis – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. CAGNIMEL Philippe – Mme GAY Martine – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PEDUCASSE

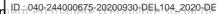
<u>OBJET</u>: LOGEMENT ET HABITAT: DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADIL (ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DES LANDES) POUR L'EXERCICE 2020.

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-1 et L.5216-5,

Envoyé en préfecture le 13/10/2020 Recu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le 13/10/2020



Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, notamn l'habitat.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 18 décembre 2019 approuvant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H).

Le code de la construction et de l'habitation fixe les champs d'intervention de l'ADIL: « l'agence départementale d'information sur le logement a pour mission d'informer gratuitement les usagers sur leurs droits et leurs obligations, sur les solutions du logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif contentieux, ou commercial ».

14 104 habitants en 2019 ont pu trouver, auprès des conseillères, des informations fiables et adaptées à leur situation à l'échelle du département des Landes, soit une augmentation de 1% par rapport à 2018.

Le Grand Dax intègre le collège des élus de l'ADIL et apporte, chaque année, une contribution financière afin de lui permettre d'assurer ses missions avec efficacité.

Par ailleurs, le Programme d'Orientations et d'Actions (POA) qui constitue le volet habitat du PLUi- H, affiche comme objectif « de permettre l'accueil de jeunes ménages, étudiants ou actifs, dans de bonnes conditions sur le territoire ».

Aussi, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax apporte un appui financier, sous conditions, aux ménages qui accèdent à la propriété. Ce dispositif est appelé « passeport accession ». Un partenariat est mis en œuvre avec l'ADIL des Landes afin d'accompagner le ménage dans les démarches administratives lui permettant de bénéficier du passeport accession.

L'ADIL 40 s'engage notamment à :

- Accompagner les accédants à la propriété, sur le Grand Dax, dans le cadre de la démarche « Passeport accession »;
- Participer aux instances mises en place par la collectivité, telle que la Conférence intercommunale du logement (CIL).

Le montant de la participation financière des membres du collège des élus de l'ADIL 40, pour l'exercice 2020, est fixé à 0,35 €/habitant du territoire, soit 20 057 € pour le Grand Dax (recensement de la population 2017 : 57 307 * 0.35 € par habitant).

Il est, par conséquent, proposé de verser une participation financière d'un montant de 20 057 €pour soutenir le fonctionnement et les actions de l'ADIL en 2020.

Cette participation financière est formalisée par une convention d'objectifs figurant en annexe.

Monsieur Henri BEDAT, membre du conseil d'administration, ne prend pas part au vote.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le projet de convention d'objectifs avec l'ADIL des Landes.

Article 2 : DECIDE de subventionner l'ADIL des Landes pour un montant de 20 057 € pour soutenir son fonctionnement et ses actions en 2020.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020 Reçu en préfecture le 13/10/2020

Affiché le 13/10/2020

ID: 040-244000675-20200930-DEL104_2020-DE

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE, Les jour, mois et an que dessus, Suivent les signatures, POUR COPIE CONFORME, DAX, le 30 septembre 2020 LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

Envoyé en préfecture le 13/10/2020 Reçu en préfecture le 13/10/2020 Affiché le 13/10/2020

ID: 040-244000675-20200930-DEL104_2020-DE